SEANCE N°9 DU 21 DECEMBRE 2020

| | | |
|---|---|---|
| **PRESENTS :** | **Mme S. GUILLAUME** | **Bourgmestre – Président,** |
| | **M. D. GUEBELS, Mme V. RECHT et M. C. BONNIER** | **Echevins,** |
| | **Mme M. VITULANO** | **Présidente du CPAS** |
| | **Mme V. EPPE, M. R. SCHILTZ, M. M. BOUMKASSAR, M. C. MARMOY,** | |
| | **M. B. GOELFF, Mme S. LENTINI, M. G. SCHADECK,** | |
| | **M. F. RONGVAUX, M. J-J. BOREUX et Mme J. KIRSCH** | **Conseillers** |
| | **Mme. C. ROSKAM** | **Directrice générale** |

Mme la Présidente ouvre cette séance du Conseil communal et demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

1. Budget 2021
2. Dépenses facultatives
3. Subside humanitaire

3bis. Entretien de voirie et création de trottoirs à la rue de Rachecourt à Musson – Approbation des conditions et du mode de passation du marché

Divers

4. Cadeau pour 25 années de présence au sein des services communaux
5. Cadeau pour départ à la retraite
6. Désignation d'une enseignante

---

## 1. Budget 2021

**M. Guebels présente le rapport sur le budget 2021.**

**A l'ordinaire :**

**M. Boumkassar interroge sur la compensation pour les travailleurs frontaliers. Les prévisions risquent d'être trop élevées étant donné la crise sanitaire actuelle. C'est une estimation que nous avons reçue, le montant pourra être ajusté en cours d'année si nécessaire.**

**M. Boumkassar demande également des informations complémentaires sur le subside Covid de 20.000 € inscrit au budget ordinaire. Ce montant servira à venir en aide aux associations qui n'ont pas pu faire d'activités et aux commerçants qui ont fermé leurs portes pendant les pics de la crise. Aucune répartition n'a encore été définie. Pour l'instant, il est prévu de donner aux associations de parents des écoles une somme de 5 € par enfant. Pour les commerçants et autres clubs et associations, il reste encore des critères à définir. M. Boumkassar estime que ce délai est trop long. Les premières fermetures ont eu lieu il y a neuf mois et les propositions de son groupe ont été faites il y a six mois. Mme Guillaume veut être juste avec tout le monde. Il est clair que le subside offert par la commune ne suffira pas pour compenser les pertes subies et ne sauvera pas les commerçants, il s'agit juste d'un geste.**

**M. Schiltz demande si le subside se fera sur base des frais et des pertes de revenus constatés. Les critères seront définis dans les prochaines semaines.**

**Mme Vitulano indique que les commerçants et indépendants peuvent s'adresser au CPAS qui peut allouer des subsides spéciaux. Les dossiers seront étudiés par les assistantes sociales. Mais on constate que ce public est frileux de s'adresser au CPAS. Une nouvelle communication sera distribuée en toutes-boîtes.**

**M. Marmoy indique que les commerçants n'ont encore reçu aucune aide du fédéral ou du régional suite à la deuxième fermeture au mois d'octobre.**

**M. Bonnier explique qu'il est difficile de prendre des décisions pour les clubs sportifs par exemple car ceux-ci n'ont pas tous la même taille et ne sont pas tous locataires du centre sportif ou d'un autre bâtiment communal. Les fédérations sportives pourraient également intervenir et réduire leur cotisation.**

**M. Boumkassar interroge sur le montant inscrit pour le fonds d'expansion Idélux et si cela concerne le zoning de Palgé. Il s'agit de la cotisation annuelle à Idélux. Concernant Palgé, nous avons été fortement découragés par Idélux d'y installer une zone industrielle car il faudrait d'abord dépolluer la zone et cela serait très onéreux. Cette zone pourrait plutôt voir le jour à Baranzy le long de la RR88.**

**A l'extraordinaire :**

**M. Schiltz remarque que beaucoup de travaux sont prévus à Mussy-la-Ville mais toujours pas les trottoirs reliant les écoles. Ces trottoirs sont en attente des travaux du collecteur qui devraient débuter en 2021. La réalisation du rond-point au centre de Mussy et des trottoirs suivra normalement en 2022.**

**M. Rongvaux interroge sur le taux actuel des emprunts. Il se situe autour des 2% pour l'instant. Il ajoute qu'il sera nécessaire de refaire les accotements sur le Chemin de Mussy avant les travaux car ceux-ci sont déjà très détériorés et cela devient dangereux. Il insiste également sur la nécessité de prévoir des ralentisseurs à hauteur des fermes qui sont très fréquentées.**

**M. Boreux indique qu'il est également nécessaire de reboucher les nids de poule à la rue de Lavaux en attendant la rénovation complète.**

**M. Boumkassar interroge sur la restauration de la porte de l'église de Signeulx. Cette porte est très ancienne et a beaucoup de valeur mais elle a besoin d'être rénovée en profondeur. Nous avions fait une demande de subside et venons de recevoir l'accord après près d'un an d'attente.**

**M. Marmoy comprend que la compensation pour les travailleurs frontaliers est la deuxième plus grosse recette de la commune à l'ordinaire. Il faudrait donc peut-être attirer des frontaliers en viabilisant des terrains pour profiter encore plus de cette compensation. La commune n'a pas beaucoup de terrains et ne va pas investir pour viabiliser des terrains privés. D'autres investissements sont plus importants pour l'instant. M. Boreux rappelle que c'est ce qui avait été fait avec la Corne au Bois, les terrains étaient réservés aux personnes à revenus modestes et quand on voit les maisons construites aujourd'hui, on se rend compte qu'on est loin de l'objectif de départ. Il faut surtout penser aux loyers modestes.**

**M. Boumkassar interroge aussi sur les nouveaux abribus prévus au budget. Il s'agit des abribus destinés à Baranzy près du Cercle « Au Chêne ». Il faudra toutefois attendre la construction du funérarium Bressart avant de les implanter. Un autre est prévu près de l'école d'enseignement spécialisé pour remplacer celui qui a été accidenté. M. Boumkassar regrette que ce ne soit pas pour l'arrêt de bus à la rue des Frères Sindic à Signeulx. Cet arrêt est très fréquenté et les jeunes se retrouvent sous la pluie régulièrement. M. Guebels reprendra contact avec les propriétaires privés du terrain sur lequel cet abribus devrait être implanté.**

**Mme Lentini remarque que la rue Adrien Victor est très fréquentée par les piétons, notamment les écoles qui se rendent au centre sportif. Il y a des endroits où ils sont obligés de marcher sur la route étant donné que des voitures sont garées sur les usoirs. C'est dangereux pour les piétons et pour les automobilistes qui doivent les éviter. Ce problème sera en partie réglé lorsque le chemin de liaison entre la rue des Cités et la Place Abbé Goffinet sera réalisé. Quand la voirie sera rénovée, il faudra repenser cette rue et sa circulation peut-être avec un rétrécissement de la voirie.**

**M. Schadeck remarque que les charges salariales et de fonctionnement explosent depuis quelques années, il faudra y être attentif si on veut toujours avoir des moyens financiers pour financer des domaines importants à l'ordinaire (CPAS, ALE). Le subside au musée minier est une très bonne idée mais il faudra également penser à des aménagements extérieurs (parking, chemin…). Concernant l'extension du centre sportif, il est nécessaire de prendre une décision car le budget nécessaire est très important et pourrait servir à financer plusieurs autres projets qui répondraient à plus de besoins pour toucher un plus grand nombre de citoyens. Mme Guillaume précise en effet que la dernière estimation reçue évoque un montant de 3,3 millions d'euros avec un maximum de 60% de subsides. En 2021, le Collège devra se positionner sur ce projet (autre financement possible avec un partenariat public-privé ou arrêt du projet). Le risque est de grever les finances communales pour de nombreuses années et notre commune ne peut pas se le permettre. M. Bonnier indique qu'une rencontre avec Infrasports est prévue pour revoir les contraintes qui nous ont été imposées et les possibilités de subsides qui ont beaucoup évolué depuis le début du projet.**

**M. Boreux remarque que les additionnels à l'IPP et au précompte immobilier n'ont pas évolué depuis les années 90 comme l'échevin des finances l'a fait remarquer. Mais les taxes sur les déchets et le prix de l'eau ont été en constante évolution avec le calcul du coût-vérité donc le citoyen subit quand même toujours des coûts supplémentaires.**

**Le Conseil :**

- Vu la Constitution, les articles 41 et 162 ;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;
- Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

- Vu la circulaire du 17 mai 2019 sur l'établissement des budgets 2020 en Région wallonne et les règlements fiscaux ;
- Vu le projet de budget établi par le collège communal ;
- Vu le rapport favorable de la Commission visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;
- Vu la transmission du dossier au directeur financier en date du 10 décembre 2020 ;
- Vu l'avis favorable du directeur financier annexé à la présente délibération ;
- Vu le procès-verbal du 10 décembre 2020 du Comité de direction ;
- Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
- Attendu la génération et l'envoi par l'outil eComptes du tableau des prévisions budgétaires pluriannuelles ;
- Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;
- Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;
- Après en avoir délibéré en séance publique,

**Décide par 12 « oui » et 3 abstentions :**

**Art. 1er**
D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2021 :

1. Tableau récapitulatif

| | **Service ordinaire** | **Service extraordinaire** |
|---|---|---|
| Recettes exercice proprement dit | 6.878.257,81 | 7.758.750,00 |
| Dépenses exercice proprement dit | 6.453.065,68 | 9.077.725,00 |
| Boni (Mali) exercice proprement dit | 425.192,13 | (1.318.975,00) |
| Recettes exercices antérieurs | 314.773,19 | 0,00 |
| Dépenses exercices antérieurs | 17.418,00 | 89.000,00 |
| Prélèvements en recettes | | 1.407.975,00 |
| Prélèvements en dépenses | 550.000,00 | |
| Recettes globales | 7.193.031,00 | 9.166.725,00 |
| Dépenses globales | 7.020.483,68 | 9.166.725,00 |
| Boni (Mali) global | 172.547,32 | 0,00 |

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

| Budget précédent | Après la dernière M.B. | Adaptations en + | Adaptations en - | Total après adaptations |
|---|---|---|---|---|
| Prévisions des recettes globales | 7.181.191,97 | | -38.238,86 | 7.142.953,11 |
| Prévisions des dépenses globales | 6.864.809,46 | | -36.629.54 | 6.828.179,92 |
| Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1 | 316.382,51 | | | 314.773,19 |

2.2. Service extraordinaire

| Budget précédent | Après la dernière M.B. | Adaptations en + | Adaptations en - | Total après adaptations |
|---|---|---|---|---|
| Prévisions des recettes globales | 8.898.860,23 | | -7.631.500,00 | 1.267.360,23 |
| Prévisions des dépenses globales | 8.898.860,23 | | -7.631.500,00 | 1.278.360,23 |
| Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1 | 0,00 | | 0,00 | -11.000,00 |

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

| | Dotations approuvées par l'autorité de tutelle | Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle |
|---|---|---|
| CPAS | 441.800,00 | 26/11/2020 |
| Fabriques d'église | | |
| Musson | 12.544,37 | 26/11/2020 |
| Baranzy | 2.296,47 | 26/11/2020 |
| Mussy-la-Ville | 4.437,66 | 26/11/2020 |
| Signeulx | 5.963,70 | 26/11/2020 |
| Willancourt | 1.053,59 | 26/11/2020 |
| Zone de police | 475.360,00 | |
| Zone de secours | 214.434,23 | |

Art. 2.
De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au directeur financier.

**M. Boumkassar justifie son abstention par le délai trop long pour les décisions concernant les subsides Covid à attribuer aux commerçants et associations, l'incertitude sur le projet du centre sportif et les subsides.**

---

## 2. Dépenses facultatives

**Le Conseil :**

- Vu le projet de budget 2021 adopté en séance de ce jour par notre Conseil ;
- Considérant qu'il convient de fixer les subventions attribuées aux Asbl, groupements et ménages ;
- Après en avoir délibéré,

**F I X E :**

comme suit les dites subventions :

.

❖ **Autres groupements, associations et ménages**

| | | |
|---|---|---|
| 104/332-01 | Cotisations U.V.C.B et divers | 4.500 € |
| 1041/332-01 | Cotisation Féd. Directeurs généraux | 125 € |
| 1211/332-01 | Cotisation Féd. Receveurs Régionaux | 150 € |
| 1041/415-01 | Contribution au CRECCIDE | 1.800 € |
| 370/435-01 | Contribution SAP et SAC | 4.000 € |
| 562/332-02 | Subside "Maison du Tourisme" | 2.000 € |
| 5621/332-02 | Subside Musée minier | 6.000 € |
| 620/435-01 | Contribution dans les charges de fonctionnement du Comice agricole | 200 € |
| 721/124-24 | St-Nicolas école maternelle (5 €/enfant) | 350 € |
| 721/443-01 | St-Nicolas (5 €/enfant) et piscine enseignement maternel (1€/enfant/séance/15jrs non communal | 1.600 € |
| 721/443-48 | Intervention surveillance de midi enseignement non communal | 5.000 € |
| 722/124-24 | St-Nicolas école primaire communale (5€/enfant) | 400 € |
| 722/332-01 | Cotisations Conseil de l'Enseignement | 3.168 € |
| 722/413-48 | Piscine enseignement communal 1€/enfant/séance/15 jrs | 8.000 € |
| 722/443-01 | St-Nicolas (5 €/enfant) et piscine enseignement primaire (1€/enfant/séance/15 jrs) non communal | 6.000 € |
| 722/443-48 | Intervention surveillance de midi enseignement non communal | 11.000 € |
| 734/435-01 | Charges fonct. Ecole musique | 9.000 € |
| 763/123-16 | Fêtes et manifestations communales | 8.500 € |

| | | |
|---|---|---|
| 763/332-02 | Subsides divers et Assoc. Anciens combattants et Prisonniers (62 € à la veuve de l'A.C. lors du décès et 500 € à l'Association des A.C.) | 6.500 € |
| 766/332-02 | Parc Naturel de Gaume | 3.000 € |
| 771/435-01 | Subvention « Musée Gaumais » | 3.835,58 € |
| 778/332-02 | Subside Asbl Territoire de mémoire | 125 € |
| 790/415-01 | Subvention Communauté laïque des 3 frontières | 350 € |
| 823/332-02 | Subside Asbl « Petite Plante » à Musson | 1.400 € |
| 823/332-03 | Subside assoc. Handicapés | 100 € |
| 831/332-02 | Subside humanitaire : à déterminer | 1.000 € |
| 844/331-01 | Primes de naissance (100 €/enfant) | 5.000 € |
| 844/435-01 | Contributions fonc. « Aide Familiale » | 6.000 € |
| 8443/332-02 | Subvention Asbl « Maison du Pain » Virton | 1.000 € |
| 849/332-02 | Subvention ALE Musson | 50.000 € |
| 849/332-02/2020 | Subvention ALE Musson | 15.000 € |
| 871/332-02 | Subsides divers Covid19 | 20.000 € |
| 8711/332-02 | Subside Croix Jaune et Blanche | 200 € |
| | Subside C.S.D. | 200 € |
| 8712/332-02 | Subvention Croix Rouge, Sect. Virton | 125 € |
| 8713/332-02 | Subvention O.N.E., Section Musson | 1.850 € |
| 8761/332-03 | Subside Solidarité Aubange | 1.500 € |
| 879/415-01 | Contribution dans les charges de fonctionnement Contrat de rivière | 2.250 € |
| 922/435-01 | Contribution dans les charges de fonctionnement | 1.200 € |

En ce qui concerne la subvention prévue à l'article 823/332-02 octroyée à la "Petite Plante" de Musson, le Conseil exonère cette Asbl de la transmission des documents visés à l'article L3331-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

---

## 3. Subside humanitaire

**Le Conseil :**

- Vu l'inscription au budget 2020 d'un crédit de 1.000 € comme subside humanitaire à déterminer ;
- Considérant la crise sanitaire du Covid 19 que notre pays a connu tout au long de cette année 2020 ;
- Considérant les actions mises en place par la Croix Rouge de Belgique pour agir dans le cadre de cette pandémie, notamment pour l'aide aux plus démunis, pour l'installation de centre de testing, pour la lutte contre l'isolement ;
- Considérant la volonté du Conseil communal de soutenir cette association dans ses actions, notamment la section locale de Virton ;
- Considérant l'article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- Après en avoir délibéré ;

**DECIDE :**

**Article 1** : D'allouer en 2020, la somme de 1.000 euros à verser sur le compte bancaire BE93 0010 7356 3967 de la section de Virton de la Croix Rouge de Belgique pour soutenir leurs actions ;

**Article 2** : de transmettre une copie de la délibération à M. le Receveur et au Ministre des Pouvoirs locaux.

**Article 3** : de charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

**M. Boumkassar estime que c'est une bonne idée car la Croix Rouge est aussi un soutien aux soins de santé.**

---

## 3bis. Entretien de voirie et création de trottoirs à la rue de Rachecourt à Musson – Approbation des conditions et du mode de passation du marché

**M. Guebels explique que nous avons appris l'intention de la Région wallonne de procéder à la rénovation de la voirie reliant Musson et Rachecourt. Il resterait donc 150 mètres de voirie à rénover jusqu'au rond-point de Musson. Il y a aussi une nécessité de créer un trottoir le long de cette rue. Nous avons donc préparé un cahier des charges afin de procéder à ces travaux en même temps que la rénovation de la Région wallonne. Il est stipulé dans le cahier des charges qu'il faudra se coordonner avec l'entreprise désignée par la Région wallonne.**

**M. Marmoy interroge sur la rénovation de la voirie de la rue de l'Usine. Ce sera d'abord la deuxième partie de la rue Georges Bodard, la rue de l'Usine n'est pas encore prévue actuellement.**

**M. Boreux estime qu'il n'y a pas d'emprise juridique entre les deux sociétés qui seront désignées pour ces travaux et que si la coordination est mauvaise, c'est la commune qui en subira les conséquences. Il faudra donc être prudent sur la coordination et communiquer avec la Région wallonne. Nous pouvons aussi espérer que c'est la même société qui aura les deux marchés.**

**M. Boumkassar remarque que le prix est le seul critère d'attribution et qu'on ne tient pas compte du délai. Le délai est inscrit dans le cahier des charges et le prix est le seul critère comme dans tous les marchés de travaux de voirie.**

**Le Conseil :**

- Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;
- Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;
- Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;
- Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;
- Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;
- Considérant que l'entretien de la route va être fait par le SPW ;
- Considérant qu'il y a lieu de créer des trottoirs dans cette rue ;
- Considérant qu'il est plus judicieux de coordonner la réalisation des deux chantiers afin d'éviter des coûts supplémentaires ;
- Considérant le cahier des charges N° 20214213 relatif au marché "Entretien de voirie et création de trottoirs rue de Rachecourt à Musson" établi par la Commune de Musson ;
- Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 120.542,75 € hors TVA ou 145.856,73 €, 21% TVA comprise ;
- Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;
- Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 421/735-60 et sera financé par fonds propres ;
- Considérant qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité obligatoire a été soumise le 14 décembre 2020 et que le directeur financier a rendu un avis de légalité favorable en date du 15 décembre 2020 ;

**Décide**

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 20214213 et le montant estimé du marché "Entretien de voirie et création de trottoirs rue de Rachecourt à Musson", établis par la Commune de Musson. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 120.542,75 € hors TVA ou 145.856,73 €, 21% TVA comprise.
Article 2 : De passer le marché par la procédure ouverte.
Article 3 : De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.
Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2021, article 421/735-60.

## DIVERS

- **Mme Guillaume informe les membres du conseil qu'un contrôle de la situation de caisse au 31/10/2020 a été effectué par le Commissaire d'arrondissement sans remarque.**
- **M. Schadeck souhaiterait que l'ordre du jour du conseil communal soit annoncé de façon plus efficace car il n'est pas toujours dans les infos communales et dans les journaux. Une publication sur la page Facebook sera dorénavant effectuée.**
- **M. Boreux interroge sur la situation Covid de notre commune. Mme Guillaume répond que, sur les deux dernières semaines les chiffres varient entre 3 et 10 cas, c'est une grosse diminution par rapport au plus haut de la deuxième vague où nous avons compté jusqu'à 45 cas. Mais le virus circule toujours.**
- **M. Boumkassar demande si le télétravail a été mis en place. Tous les travailleurs des services administratifs ont été interrogés et trois seulement ont demandé à en faire. Donc, tout a été mis en place pour ces travailleurs.**
- **Mme Vitulano informe les membres du Conseil que le CCCA a organisé une distribution de gâteaux pour les personnes âgées de plus de 80 ans. Les retours sont positifs. Il est constaté que les personnes âgées souffrent de ce confinement et se sentent très seules.**

---

**La Présidente prononce le huis clos.**

---

**Aucune remarque n'ayant été émise sur le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020, celui-ci est approuvé.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

La Directrice générale,
**C. ROSKAM**

La Bourgmestre,
**S. GUILLAUME**